



DÉCISION n°2023/ 061811

Affichage le 13 juin 2023



République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction évènementiel
D23.099

Objet : « Pizza au feu de bois »
Convention de mise à disposition temporaire
d'équipement sportif
Samedi 17 juin 2023

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 ;

VU l'arrêté n°2023/03/048 en date du 15 mars 2023, portant délégation de fonctions à Monsieur Bruno Pascal, adjoint au maire,

CONSIDÉRANT la demande du commerce « Pizza au feu de bois » de bénéficier du boulodrome Léon Soulier dans le cadre de l'organisation d'une journée d'anniversaire le samedi 17 juin 2023 de 10h à 22h.

DÉCIDE

Article 1 : Une convention de mise à disposition est conclue le commerce « Pizza au feu de bois », représenté par Monsieur Geoffrey Bellet, son responsable, pour la mise à disposition du boulodrome Léon Soulier le samedi 17 juin 2023 de 10h à 22h.

Article 2 : La mise à disposition s'effectue à titre gratuit.

Article 3 : Si une modification de date ou d'heure intervenait d'un commun accord entre les parties sans modifier l'économie générale de la convention, il serait procédé par avenant sans qu'il y ait lieu de prendre une nouvelle décision.

Article 4 : Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 13 JUIN 2023

Pour le maire,
L'adjoint délégué aux commerces de proximité,
halles et marchés, animations commerciales,


Bruno Pascal



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier